

Coronavirus COVID-19 Le point sur la situation dans Lanaudière en date du 14 mars 2020

La Direction souhaite vous informer des récentes informations en lien avec la situation de la COVID-19 dans Lanaudière.

Un premier cas diagnostiqué positif à la COVID-19

La Direction de santé publique de Lanaudière confirme qu'un membre du personnel d'un CHSLD privé conventionné situé à Terrebonne, a reçu un diagnostic positif à la COVID-19. Dès qu'elle a été avisée de la situation, la direction du centre a mis en place les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des employés, des résidents et des visiteurs.

Cette personne, qui a été prise en charge rapidement, est revenue de voyage de République Dominicaine, avant que le gouvernement mette en place les mesures d'isolement obligatoire pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Elle est présentement en isolement à son domicile. La collecte d'information quant à ses déplacements est en cours par la Direction de santé publique de Lanaudière et les personnes ayant été en contact avec cette personne sont jointes via l'enquête en cours.

Visites interdites dans les CHSLD, les hôpitaux et les différentes ressources d'hébergement pour les personnes âgées

Suivant les directives ministérielles, les visiteurs ne seront plus admis dans les centres d'hébergement, les hôpitaux ainsi que dans l'ensemble des ressources d'hébergement pour les personnes âgées. Cette mesure, prise de façon préventive afin de limiter les risques de propagation, est effective dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre.

Clinique désignée COVID-19

Le CISSS de Lanaudière aura deux cliniques désignées COVID-19 en début de semaine prochaine, dont une ouvrira dès lundi le 16 mars afin de soutenir les deux salles d'urgence dans la prise en charge de patients référés.

Services de gardiennage et de garde disponibles pour les employés

Le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place de mesures afin de permettre aux parents qui sont employés du réseau de la santé et des services sociaux de continuer leur travail durant la fermeture des classes et des garderies. Ces mesures seront en place dès lundi matin. Dès que les modalités seront connues, nous vous en informerons rapidement.

Précisions concernant le retour après voyage

Pour faire suite à la communication transmise hier, la mesure d'isolement obligatoire est effective seulement pour les membres du personnel de la santé dont la date de retour d'un voyage à l'étranger est le 12 mars 2020 ou une date ultérieure. Ainsi, les membres du personnel ayant voyagé à l'étranger et dont le retour s'est effectué avant le 12 mars doivent offrir la prestation de services attendue, tant et aussi longtemps qu'il ne présente pas de symptômes.

Selon les autorités de Santé publique, pour ces personnes, les précautions suivantes s'imposent :

- Le port d'un masque en contexte de soins;
- L'autosurveillance quotidienne des symptômes (prise de température deux fois par jour et vigilance vis-à-vis de l'apparition de tout symptôme respiratoire), pendant les 14 jours suivant leur retour de voyage ou la dernière exposition à un cas confirmé;
- Si le travailleur développe tout symptôme, même léger, compatible avec la COVID-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire, mal de gorge), il doit immédiatement aviser son supérieur immédiat et le centre d'assistance aux employés aux coordonnées mentionnées dans l'encadré ci-dessous.

Information en lien avec la situation de la COVID-19

Tout nouveau cas confirmé sera annoncé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les données sont mises à jour deux fois par jour, à 11 h et à 15 h sur le site du MSSS à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46333>. Nous vous invitons à suivre l'évolution de la situation via cette source formelle d'information.

Des questions?

Ligne téléphonique : 450 470-4160 (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h)
exceptionnellement ouvert en fin de semaine.

Par courriel : maquestion.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca

Compte tenu du contexte qui évolue rapidement, nous vous invitons à demeurer à l'affût des informations qui vous seront transmises.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension et nous vous invitons à faire preuve de solidarité et de responsabilité collective dans ces circonstances exceptionnelles.

Source : Direction générale